



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE

Premier Projet

Règlement numéro 681, modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin de d'inclure les milieux humides à l'annexe 5

Considérant que le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 614 ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil de la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 2 avril 2024;

En conséquence,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent projet de règlement porte le numéro 681 et s'intitule « Règlement numéro 681, modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin d'inclure les milieux humides à l'annexe 5 ».

Article 3

Le présent règlement a pour objet de remplacer l'annexe 5 « Carte des contraintes » afin d'y inclure les nouvelles données concernant les milieux humides.

Le tout tel que présenté en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Nathalie Dupuis
Mairesse

Nathalie Isabelle
Directrice générale et
Greffière-trésorière